

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3670**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Energie et génie climatique option génie climatique et ambiances

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Bordeaux I (Talence, Gironde) Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Bordeaux I, Président de l'université de Bordeaux I

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Collaborateur d'un ingénieur concepteur, ce professionnel contribue au confort thermique, acoustique et visuel des locaux par la gestion de l'énergie.

Il participe au choix de systèmes de production et de distribution d'énergie en s'intéressant notamment à leur impact environnemental. Il détermine les procédés techniques et les méthodes d'organisation à mettre en œuvre ainsi que le coût prévisionnel de la construction.

Durant les travaux, il réalise une étude d'exécution. Il réexamine les calculs technico-économiques, les méthodes et fixe les conditions de réalisation. Il effectue une démarche qualité en respectant les nouvelles réglementations.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille généralement dans des sociétés de services ou en bureaux d'études. Il exerce la fonction de responsable fluides et énergie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Bases scientifiques et communication
- Connaissances technologiques : diagnostic thermique des locaux, analyse des ambiances ; acoustique, éclairage, chauffage, climatisation, aérodynamique, régulation ; qualité environnementale des bâtiments ; études de prix et organisation de chantier de génie climatique ; électrotechnologie

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.u-bordeaux1.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :